

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

N : 806032

Valable jusqu'au : 13/06/2018

Type de bâtiment : Logement collectif

Année de construction : <1974

Surface habitable : 128,62 m²

Adresse : 25, rue de la République

88260 DARNEY

Appartement T/5 au Rdc et 1er étage

Date diag. : 13/06/2008 Date visite : 05/06/2008

Diagnosticteur : M. MORIN

Police d'assurance "MMA" n°112 786 385

Certificat de compétence n°173 8016 délivré

le 20/ 07/ 2007 par le Bureau Véritas Certification

Signature :

Propriétaire :

Nom : M et Mme KOCAK Murat et Arzu

Adresse : 25, rue de la République

88260 DARNEY

Propriété. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL, version 3CLv15c, prix moyens indexés au 15/08/2006

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	10371 kWh _{EP} (GPL)	10371 kWh _{EP}	1165,47 €
Eau chaude sanitaire	4696 kWh _{EP} (GPL)	4696 kWh _{EP}	527,68 €
Refroidissement	/	/ kWh _{EP}	/ €
CONSOMMATIONS D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	15066 kWh_{EP} (GPL)	15066 kWh_{EP}	1754,21 € Abonnements compris

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

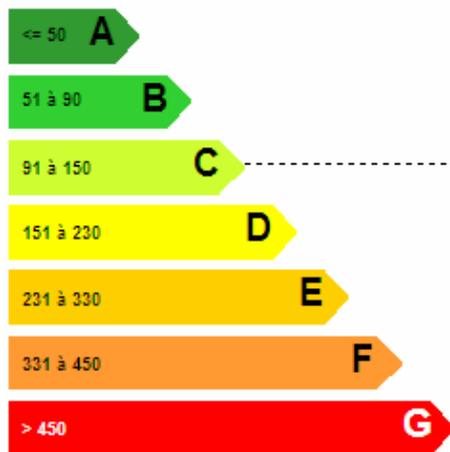
Consommation conventionnelle : 117,1 kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 32,1 kg éqCO₂/m².an

Logement économe

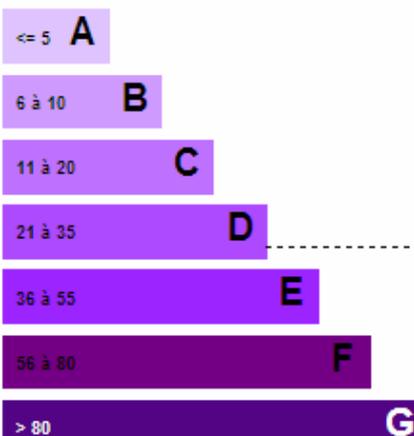


Logement énergivore

Logement

117
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

32
kg éqCO₂/m².an

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Pierre/Moellons/Un seul matériau (isolé après 2000) Parois sur circulation : isolées	Système : CHAUDIERE GAZ (programmeur)	Système : ECS A ACCUMULATION ASSUREE PAR LA GEN. CHAUFFAGE
Toiture : Avec remplissage (isolé après 2000)	Emetteurs : Radiateurs haute température (vannes thermostatiques)	
Menuiseries : Double vitrage PVC 4/15 et +/4 (volets) Porte bois pleine isolée	Inspection > 15 ans :	
Plancher bas : Sur local non chauffé		
Énergies renouvelables Aucune	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh _{EP} /m ² .an .

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
Aucun

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Monsieur HUESO Elias
Agent Général Exclusif MMA
47 Rue Nationale – BP 128
30302 BEAUCAIRE Cédex

Tél : 04.66.59.39.42
Fax : 04.665.9.14.63
E-mail elias.hueso@mma.fr
N° ORIAS : 07011649 – www.orias.fr

SARL GB – Grégory BORTOLOTTI
10 avenue du Général de Gaulle

88000 EPINAL

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT
DES EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que la SA AADENA Diagnostics Immobiliers est titulaire d'un contrat GROUPE N° 112.786.385, garantissant l'adhérent pour sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert Immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et expertise désignées ci-dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessous,
 - et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation :
- Loi Carrez et certifications de superficie,
 - Conformités aux normes de surface et d'habitabilité,
 - Etat des lieux locatifs,
 - Diagnostic parasitaire et termites,
 - Diagnostic amiante,
 - Diagnostic du plomb,
 - Etat de l'installation intérieur de gaz,
 - Etat des risques naturels et technologiques,
 - Diagnostic radon,
 - Diagnostic de performance énergétique.

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 600.000 € par sinistre et à 600.000 € pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance. La présente attestation, valable pour la période du 01 01 2008 au 31 12 2008 ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Beaucaire, le 31 décembre 2007

M. HUESO ELIAS
Agent Général Exclusif MMA
47 rue Nationale - BP 128
30302 Beaucaire cedex
Tél : 04 66 59 39 42 - Fax : 04 66 59 14 63
N° ORIAS : 07011649 - www.orias.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Jean-Renaud MORIN

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en applications des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés
Amiante	21 novembre 2006 (JO 5 décembre 2006)
Plomb	21 novembre 2006 (JO 5 décembre 2006)
DPE	16 octobre 2006 (JO 27 Octobre 2006)

Date de certification originale : **20 juillet 2007**

Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : **20 juillet 2012**

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.certification.bureauveritas.fr

Date : 24 juillet 2007
Numéro de certificat : 1738016

Romain PETIT
Directeur Général



BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 80, avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des Peupliers – BP 58 – 69573 Dardilly Cedex